

# Mise en scène de la vie quotidienne : répond-on de la même manière à une enquête en présence de son conjoint ?

*Arnaud RÉGNIER-LOILIER<sup>1</sup>*

Les conditions de collecte d'une enquête ne sont pas neutres quant à la qualité de l'information recueillie. Afin de limiter les biais, les enquêteurs ont pour consigne de faire en sorte que les entretiens se déroulent en tête-à-tête, sans tiers présent. Toutefois, ils ne peuvent pas imposer les conditions de passation mais seulement essayer de convaincre et, dans bien des cas, une ou d'autres personnes assistent à tout ou partie de l'interview. Afin de pouvoir évaluer les biais occasionnés par les conditions de passation sur les réponses, l'enquêteur indique alors en fin d'entretien si une autre personne était présente, si elle est intervenue et si, selon l'enquêteur, cette présence a eu des incidences sur la qualité des réponses. S'il est essentiel de savoir si une personne a été présente, il semble en revanche plus délicat de demander à l'enquêteur d'estimer lui-même le biais occasionné. Le peut-il vraiment ?

Ces réserves, doublées de contraintes de conception du questionnaire, ont conduit à adopter une stratégie différente pour la première vague de l'*Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Érifi)*, réalisée par l'Ined et l'Insee en 2005. Plutôt que de disposer d'une information rétrospective (en fin d'entretien), on a préféré intégrer à différents moments du questionnaire des indicateurs factuels de présence d'autres personnes. L'enquêteur devait alors répondre lui-même à la question « Enquêteur : Y a-t-il à ce moment de l'entretien d'autres personnes présentes en plus du répondant ? Oui / Non » et, si oui, « Indiquez la ou les personnes actuellement présentes : Conjoint / Enfants / Parents / Frères et Sœurs / Amis / Autres ». Au total, cinq indicateurs ont été introduits au cours du questionnaire.

Cette démarche permet au final de décrire, plus précisément qu'on le peut habituellement, la manière dont se déroulent les entretiens et notamment de repérer les allées et venues (personne présente au début mais plus à la fin ou arrivée d'une personne en cours d'entretien). Si un entretien sur quatre débute ou se termine en présence d'un tiers, une autre personne est en fait présente dans un cas sur trois dès lors que l'on tient compte de ces allées et venues. Par ailleurs, lorsqu'une personne est présente, il s'agit le plus souvent du conjoint.

L'importance attachée à décrire ces conditions de passation se justifie au regard des biais déclaratifs qu'elles peuvent entraîner. L'exemple de la répartition des tâches domestiques au sein du couple tend plutôt à indiquer que la présence du conjoint joue un rôle de « contrôle » des réponses tandis que son absence favorise une mise en scène de soi en donnant à voir une répartition plus lissée, davantage en conformité avec une certaine norme égalitaire. En outre, la présence du conjoint semble favoriser le travail de mémoire dès lors qu'il s'agit de dater certains événements de la vie conjugale. Mais, si ces résultats semblent indiquer qu'il est finalement

---

<sup>1</sup> Ined - 133 bd Davout, 75980 Paris Cedex 20 - arnaud.regnier-loilier@ined.fr - Tél. : 01 43 28 15 33

préférable que les entretiens aient lieu en présence du conjoint, contrairement aux consignes données aux enquêteurs, la présence d'un tiers - en particulier celle du conjoint - entraîne une moindre déclaration des histoires conjugales passées, principalement du côté masculin.